



**NOUVEAUX  
ADHÉRENTS  
2024**

# LIVRET D'ACCUEIL

NOUS CONTACTER

**Employeur**

**0969 32 79 79**

Appels non surtaxés, accessibles tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h, sauf les lundis et vendredis après-midi.

GUADELOUPE 05 90 82 16 13

GUYANE 05 94 25 34 57

LA RÉUNION 02 62 56 78 78

MARTINIQUE 05 96 60 74 16

## Pas à pas avec Uniformation

Ce livret est conçu pour vous accompagner dans les différentes étapes de votre projet emploi-formation et dans vos échanges avec Uniformation :  
de la prise de contact à la mise en place de vos actions de formation.

# SOMMAIRE

- 1** Qui est Uniformation ?

---
- 2** S'informer et échanger avec Uniformation ?

---
- 3** Uniformation, votre partenaire en région.  
Comment prendre rendez-vous avec un conseiller Uniformation ?

---
- 4** Votre espace privé

---
- 5** Quand et comment payer vos contributions  
à la formation professionnelle ?  
Etes-vous redevable de la taxe d'apprentissage ?

---
- 6** Aide financière. Demande de règlement.  
Comment ça marche ?

---
- 7** L'offre de formation Uniformation :  
Comment choisir ? Comment s'inscrire ?  
Qui peut bénéficier de ces formations ?





1

## QUI EST UNIFORMATION ?

UNIFORMATION CONÇOIT, FINANCE ET DÉVELOPPE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES DE LA COHÉSION SOCIALE. TOUTES ONT EN COMMUN D'ÊTRE INVESTIES DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS TOUTES LES ÉTAPES DE SA VIE : UNE ÉCONOMIE DU QUOTIDIEN RÉPONDANT À DES BESOINS SOCIÉTAUX

### **Uniformation soutient ceux qui s'engagent dans l'accompagnement de la personne**

En tant qu'opérateur de compétences (Opco), nous accompagnons les branches professionnelles sur des enjeux d'emploi et de formation : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, détermination des priorités de financement, accompagnement sur les certifications et blocs de compétence et observation des secteurs d'activité et des territoires.

Pour nos adhérents, majoritairement des structures de moins de 50 salariés, nous développons des services et un accompagnement de proximité pour améliorer l'information et l'accès des salariés à la formation professionnelle, notamment au regard des mutations économiques et techniques des différents secteurs d'activité.

#### **À noter :**

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a renforcé depuis 2019 notre accompagnement auprès des entreprises en matière d'alternance. Objectif : favoriser le recrutement, la transmission de savoir, la formation en alternance et le maintien dans l'emploi.

### **Uniformation favorise le développement de l'emploi et le maintien dans l'emploi auprès de 54 000 structures employant plus d'un million de salariés**

Acteurs du lien social et familial (Alisfa), Aide à domicile, Éclat (ex Animation), Ateliers et Chantiers d'insertion, ADITIG, Entreprises sociales pour l'habitat, Familles rurales, Habitat et logement accompagné (ex FSJT et Soliha), Institutions de retraite complémentaire et Prévoyance, Missions locales et PAIO, Mutualité, Offices publics de l'habitat, Pôle emploi, Régies de quartier, Régime général de la Sécurité Sociale, Régimes miniers, Sociétés coopératives d'HLM, Tourisme social et familial.



# 2

## S'INFORMER OU ÉCHANGER AVEC UNIFORMATION ?

### Rencontrez Uniformation

- en rendez-vous individuel : en fonction de votre besoin, bénéficiez d'un temps d'échange avec votre conseiller emploi formation,
- lors des réunions d'information collectives et des ateliers animés par nos conseillers emploi-formation.

Pour toute inscription, rendez-vous sur [uniformation.fr](http://uniformation.fr)

### Trouvez de l'info sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)

- **nos services** > les actualités de votre branche, la description des dispositifs de financement et les prises en charge possibles ou encore au calendrier des événements Uniformation.  
Vous pouvez aussi vous connecter à votre espace privé pour suivre et gérer vos contributions et vos financements.
- **nos offres de formation** > dans la rubrique entreprise > services et conseils > offres de formation clés en main.  
Vous pouvez consulter toutes les formations proposées et prises en charge par l'Opcv, et vous y inscrire. (consultez la fiche n°7)

### Abonnez-vous à notre Newsletter

Retrouvez une sélection des informations publiées en continu sur notre site, avec un tri par thématique en fonction de l'actualité, pour être au plus près de l'actualité formation professionnelle dans votre Opcv et votre environnement emploi-formation.

Abonnez-vous sur [www.uniformation.fr/newsletter](http://www.uniformation.fr/newsletter)

### Contactez-nous

(appels non surtaxés)

Pour nous contacter si vous êtes :

> **Un employeur** > 0969 32 79 79

Tous les jours de 9h à 12h, et de 14h à 17h, sauf les lundis & vendredis après-midi.

Si vous êtes dans les DOM (coût d'un appel local) :

Guadeloupe : 05 90 82 16 13

Guyane : 05 94 25 34 57

Martinique : 05 96 60 74 16

La Réunion : 02 62 56 78 78

### Et suivez-nous sur les réseaux sociaux



\*#talentsauserviceautres

#### important

Pour tous vos échanges avec Uniformation, munissez-vous de votre numéro adhérent (= n° ICom). Cela facilite la consultation de vos dossiers et permet de valider votre statut d'adhérent. Celui-ci vous est adressé par courrier.

# 3

## UNIFORMATION VOTRE PARTENAIRE EN RÉGION

UNIFORMATION EST UN ACTEUR EN RÉGION QUI ACCOMPAGNE LES POLITIQUES D'EMPLOI ET DE FORMATION. IL ASSURE ÉGALEMENT UN RÔLE DE PORTEUR DE PROJETS COFINANCÉS, EN LIEN AVEC LES ORGANISMES PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONNELS RÉGIONAUX IMPLIQUÉS DANS LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Chaque adhérent peut, avec l'aide de son conseiller emploi formation Unifformation, repérer ses besoins en formations et en accompagnement RH, élaborer son plan de développement des compétences et rechercher des financements pour assurer sa mise en œuvre.

# 12

délégations en métropole et dans les DOM, une délégation dédiée aux Grands Comptes

# 125

collaborateurs pour vous conseiller et vous informer



### Comment prendre rendez-vous avec un conseiller Unifformation ?

Rendez-vous sur le site <http://www.unifformation.fr> pour prendre rendez-vous avec un conseiller



Menu



unifformation



Contacts

(être rappelé, téléphone, email, ...)



Connexion

Vous trouverez dans cette rubrique différentes modalités de rencontres

#### S'inscrire à un événement/rencontrer un conseiller



Être rappelé



Prendre RDV



Participer à une réunion



unifformation

# 4

## VOTRE ESPACE PRIVÉ

### Votre espace privé vous permet de :

- gérer votre budget formation
- saisir vos demandes de financement et de remboursement
- inscrire vos salariés aux actions de formation proposées sur notre site
- payer vos contributions conventionnelles au titre de la formation professionnelle

Connectez-vous sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)



Situation  
Sélectionnez votre situation

N° ICOM \*

Ce code confidentiel n'est pas sécurisé. Les identifiants saisis ici pourraient être compromis. Se connecter avec un autre identifiant enregistré

Afficher les identifiants enregistrés

Se connecter

### Entrez votre :

- **n° lcom** : numéro d'adhérent figurant sur le courrier que vous avez reçu lors de votre adhésion à Uniformation
- **code confidentiel** : il s'agit de votre mot de passe (ou pour une première connexion, du code indiqué sur votre courrier d'accueil)

### ATTENTION !

votre code confidentiel doit comporter 8 caractères minimum dont : 1 majuscule + 1 minuscule + 1 chiffre



# 5

## QUAND ET COMMENT PAYER VOS CONTRIBUTIONS FORMATION PROFESSIONNELLE ?

> **tous les détails**

sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr)  
rubrique adhésion et contribution

TOUTE ENTREPRISE OU ASSOCIATION QUI EMPLOIE UN SALARIÉ A L'OBLIGATION DE PARTICIPER AU FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE. C'EST AUSSI POUR VOUS LE MOYEN DE RENFORCER ET DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DE VOS SALARIÉS ET DE CONSOLIDER OU DÉVELOPPER VOS ACTIVITÉS.

### Trois types de contributions à la formation professionnelle

1

#### Les contributions légales

Il s'agit, pour toutes les entreprises :

- de la contribution à la formation professionnelle (calculées sur la masse salariale brute de l'année N-1 : 0,55% pour les entreprises de moins de 11 salariés, 1% pour les autres).
- de la contribution dédiée au financement du compte personnel de formation pour les titulaires d'un contrat à durée déterminée

et, selon votre activité :

- de la taxe d'apprentissage
- de la contribution supplémentaire à l'apprentissage (CSA)

2

#### Les contributions conventionnelles

Calculées sur la même masse salariale brute, elles sont décidées par les partenaires sociaux de votre branche professionnelle.

3

#### Les contributions volontaires

Décidées par vous, pour maintenir votre investissement formation.

### Comment s'acquitter de ces contributions ?

Seules les contributions conventionnelles ou volontaires sont à verser à Uniformation.

En effet, depuis janvier 2022, les contributions légales sont déclarées et payées à l'Urssaf ou à la MSA avec les cotisations sociales lors de l'établissement de votre DSN. Uniformation n'intervient plus dans ces opérations de collecte.

La cotisation individuelle doit être portée en rubrique « 128 - Contribution à la formation professionnelle (CFP) » au bloc S21.G00.81.001 « Cotisation individuelle ».

La masse salariale assujettie à la contribution à la formation professionnelle doit être déclarée au bloc « Cotisation agrégée – S21.G00.23 », par :

- le CTP 959 pour les entreprises de moins de 11 salariés, correspondant au taux de contribution de 0,55 %
- le CTP 971 pour les entreprises de 11 salariés et plus ayant franchi ce seuil d'effectif depuis plus de 5 ans, au taux de contribution de 1,00 %



L'Urssaf vous accompagne :  
Pour toute question sur vos  
déclarations ou vos  
paiements, vous pouvez  
contacter l'Urssaf par  
téléphone au 3957  
(du lundi au vendredi, de  
9h00 à 17h00)

# DATES DES VERSEMENTS DE VOS CONTRIBUTIONS

## **) important**

N'oubliez pas de mentionner  
**votre n° lcom**  
sur tous vos documents  
(chèques, virements, courriers,...)  
cela nous permet de vous identifier.

## Comment effectuer votre versement à Uniformation ?

Vous pouvez vous acquitter de vos contributions conventionnelles ou volontaires sur votre **espace privé** : rendez-vous sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr).

Munissez-vous de votre n° lcom et mot de passe que vous pouvez demander en ligne si besoin.

Remplissez votre bordereau et payez vos contributions à partir de votre espace adhérent.

La saisie est simple : pour connaître le montant de votre contribution, il suffit d'indiquer :

- la masse salariale brute totale des établissements de votre entreprise qui relèvent d'Uniformation
- l'effectif annuel moyen de votre entreprise.

Privilégiez la saisie en ligne et le paiement par prélèvement, c'est la garantie d'une transmission rapide et sécurisée de vos informations.

## Quel calendrier de versement ?

Les contributions conventionnelles dues au titre de l'année N font l'objet du versement d'un acompte au mois de mai sur la base de la masse salariale brute de l'année N-1

Les taux appelés sont (dans la limite du taux conventionnel) :

- Pour les entreprises de moins de 11 salariés : 0.10 %
- Pour les entreprises de 11 à 49 salariés : 0.20 %
- Pour les entreprises de 50 à 299 salariés : 0.30 %
- Pour les entreprises de 300 salariés et plus : 0.40 %

Le solde est à verser à Uniformation avant le 1er mars de l'année N+1.



# 6

## AIDE FINANCIÈRE, DEMANDE DE RÈGLEMENT, COMMENT ÇA MARCHE ?

DE L'ÉLABORATION AU FINANCEMENT DE VOTRE PLAN DE FORMATION, UNIFORMATION VOUS ACCOMPAGNE À CHAQUE ÉTAPE DE VOS PROJETS !

1

**Trouver les formations** répondant aux besoins de formations de vos salariés et à l'évolution de vos structures.

2

**Choisissez votre organisme de formation**

et vérifiez qu'il est bien certifié Qualiopi en vous rendant sur notre site [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr) dans la rubrique > entreprise > formation > Liste des organismes de formation certifiés. En bas de page mentionnez la raison sociale + n° de Siren + n° de déclaration d'activité de l'organisme de formation recherché.

3

**Vérifiez votre budget** pour anticiper la mise en œuvre de vos actions en vous rendant dans votre espace privé dans la rubrique « mon budget ».

4

**2 possibilités pour financer vos formations**

**1. Vous disposez d'un budget et il est suffisant pour couvrir l'ensemble de vos projets de formation**

- > Votre salarié suit sa formation.
- > Puis, effectuez votre demande de remboursement directe depuis votre espace privé après la formation.

**2. Vous ne disposez pas d'un budget ou il n'est pas suffisant pour couvrir l'ensemble de vos projets de formation.**

- > Sous conditions (selon votre taille et votre branche), nous pouvons compléter ou prendre en charge le financement des formations pour vos salariés.
  - > Avant le départ en formation, effectuez vos demandes d'aides financières (DAFU) depuis votre espace privé. Vous pouvez également consulter sur [www.uniformation.fr](http://www.uniformation.fr) les pages – Entreprise – Financements – Demandes d'aides financières
  - > Votre demande d'aide financière a été acceptée, votre salarié peut partir en formation. Dès le démarrage de celle-ci vous recevrez une alerte mail qui vous invite à confirmer via un formulaire, sur votre espace privé, le démarrage de la formation.
  - > Après réalisation de la formation par votre salarié, effectuez votre « demande de remboursement suite à une demande d'aide financière »
- Retrouvez toutes les procédures de saisie pour vos demandes d'aide financière et vos demandes de remboursement dans votre espace privé.



### À noter

Retrouvez l'ensemble des procédures sur votre espace privé et saisissez vos dossiers en ligne. Vous pouvez faire une demande par action de formation et il est possible d'inscrire plusieurs salariés sur une seule demande dès lors qu'ils participent à la même action (mêmes sessions et mêmes dates).

# 7

## L'OFFRE DE FORMATION

### Comment choisir ?

Chaque année Uniformation propose des formations clés en mains. Uniformation simplifie vos démarches administratives en prenant en charge les frais pédagogiques et les repas du midi. Consultez les formations, les [modalités d'inscription](#) et inscrivez-vous sur

<http://www.uniformation.fr>

### Qui peut bénéficier de ces formations ?

Ces formations sont accessibles aux entreprises qui sont adhérentes Uniformation. Elles doivent être à jour de leurs contributions. L'accès à ces actions dépend de la taille et de la branche.

#### Elles sont accessibles en priorité :

> aux structures de moins de 11 salariés > au 1<sup>er</sup> salarié inscrit par l'entreprise (si la session est complète)

#### À noter :

un salarié ne peut s'inscrire qu'à une seule session par intitulé de formation.

### A Comment la consulter ?

[uniformation.fr](#) > entreprise > formation > offres de formation clés en mains



Trouvez votre formation grâce à un moteur de recherche en sélectionnant :

- la date souhaitée
- la région
- la modalité
- nos offres par branche
- le thème de la formation
- les publics ciblés

### B

### Choisissez une offre

Cliquez sur **je m'inscris à une session**. Cette opération vous est proposée pour un traitement sécurisé et plus rapide.



### C

### INSCRIVEZ-VOUS

**Vous arrivez sur votre espace privé**

Munissez-vous de votre n°Icom (n° adhérent Uniformation) et de votre code confidentiel que vous pouvez obtenir en ligne.

